

Ce qui suit est une traduction de la lettre qui a été envoyée à M. Daniel Caron en mars 2013, au nom du conseil d'administration de l'ACBM : <http://pi.library.yorku.ca/ojs/index.php/caml/article/viewFile/36608/33257>.

Le 1^{er} mars 2013

Monsieur Daniel Caron
Administrateur général et bibliothécaire et archiviste du Canada
Bibliothèque et Archives Canada
395, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0N4

Monsieur,

Je vous écris au nom du conseil d'administration de l'Association canadienne des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (ACBM) pour vous exprimer notre vive inquiétude quant au mandat actuel et futur de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Lors de votre présentation à l'Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux (AIBM) en juillet 2012, à Montréal, vous nous avez fait part de plusieurs initiatives de BAC. Afin de mieux en comprendre les répercussions, nous aimerions vous poser quelques questions.

Au cours de la dernière année, les compressions importantes que vos cadres supérieurs et vous-même avez imposées aux collections et aux services nous laissent perplexes quant à l'avenir de BAC. En tant que bibliothécaires de musique, archivistes et érudits, nous dépendons de BAC pour qu'elle nous fournisse les ressources et les services dont nous avons besoin et qui nous permettent également d'offrir de l'aide à la recherche à des Canadiens de partout au pays.

Les bibliothécaires de musique et les archivistes canadiens ont toujours joui d'une relation de travail étroite et productive avec le personnel de la Division de la musique et ses catalogueurs de musique. BAC a de tout temps joué un rôle central dans la découverte et la préservation de notre culture et de notre patrimoine canadiens, y compris la musique. Feu M. Helmut Kallmann a édité l'*Encyclopédie de la musique au Canada* pendant qu'il dirigeait la Division de la musique. L'*Encyclopédie* est reconnue sur les scènes nationale et internationale comme un monument d'érudition. Pendant sa permanence et jusqu'à récemment, M. Kallmann et les effectifs de la Division de musique ont également créé des collections de musique et des fonds exemplaires. M. Kallmann était membre fondateur de l'Association canadienne des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux, et notre prix national en bibliothéconomie de la musique a été nommé en son honneur. Nous aimerions savoir de quelle manière vous entendez perpétuer

cette tradition qui revêt une grande importance pour les chercheurs musicaux actuels et futurs. L'absence de mention officielle du décès de M. Kallmann sur le site Web de BAC et le manque de participation formelle de cette dernière aux hommages qui ont été rendus à ce grand homme nous ont attristés.

Nous nous interrogeons au sujet de vos principes de modernisation (tirés de : <http://www.bac-lac.gc.ca/fra/a-notre-sujet/modernisation/Pages/Principes.aspx>)

- « [...] (BAC) adopte une approche plus collaborative pour réaliser son mandat. Un réseau de plus en plus vaste de bibliothèques, de dépôts d'archives et d'autres institutions partage la responsabilité de gérer notre patrimoine documentaire. » La plupart des collections de musique de BAC sont uniques. Nous aimerions savoir comment cette responsabilité sera répartie. En quoi votre politique relative aux collections s'applique-t-elle au dépôt légal? Les conditions de ce dernier seront-elles modifiées?
- « BAC redéfinit sa façon de choisir les ressources documentaires à acquérir en fonction de leur capacité à bien représenter l'ensemble de la société canadienne. » De nombreuses ressources musicales représentent les intérêts d'un sous-ensemble de la société canadienne (p. ex. : un certain genre de musique ou de la musique d'un certain groupe culturel). Comment étendez-vous et approfondirez-vous suffisamment votre politique relative à l'enrichissement de collections de musique pour préserver des artefacts musicaux profitant à tous les Canadiens et évoquant la diversité de nos collectivités musicales auprès du reste du monde?
- « BAC améliore l'accès à ses ressources documentaires grâce à des descriptions simplifiées et plus pertinentes. » Nous ne parvenons pas à comprendre en quoi des descriptions simplifiées peuvent améliorer l'accès à des ressources; en fait, le fruit de plusieurs recherches dément ce fait. Ailleurs sur le site Web, nous lisons que BAC demandera aux auteurs et aux utilisateurs de lui fournir des métadonnées. Ce genre d'« externalisation ouverte » abaisse les normes, affecte la qualité des données et en rend l'accès *plus difficile*. Nous sommes déçus que BAC ait cessé d'employer plusieurs catalogueurs de musique et archivistes; cela contredit votre énoncé selon lequel le nombre des effectifs est demeuré stable.
- Récemment, BAC a retiré son soutien de longue date à la base de données RILM. L'interruption de l'indexage et de l'analyse systématiques des écrits canadiens portant sur la musique met en péril, à l'échelle mondiale, la démarche de sensibilisation à la publication érudite dans ce domaine, ainsi que son accès. Comment BAC entend-elle respecter les normes de bibliothèque internationales compte tenu de son approche « externalisation ouverte » et du nombre restreint des catalogueurs de musique professionnels? BAC a toujours été un chef de file au sein du Comité canadien du catalogage de même qu'au JSC. Comment pourra-t-elle continuer de jouer ce rôle?
- « BAC veille à préserver des documents tant numériques qu'analogiques. » BAC semble vouloir préserver du matériel non numérique, mais veiller à ce que celui-ci demeure accessible ne semble pas faire partie de son plan.

- « BAC renforce sa capacité de remplir pleinement son mandat. » Nous craignons que votre mandat n'inclue que du matériel numérisé et que vous n'ayez pas prévu numériser ce qui ne l'était pas au départ ou que vous n'ayez pas la capacité de le faire.

Le fait que BAC n'offre plus de prêts entre bibliothèques nous préoccupe également. BAC possède beaucoup de matériel musical unique dont l'accès est désormais réservé à ceux qui se rendent sur place. Votre stratégie de numérisation permettra-t-elle la numérisation et la livraison électronique du matériel emprunté? Comment pensez-vous offrir l'accès numérisé à du matériel unique encore protégé par le droit d'auteur? La portée de votre stratégie de numérisation nous échappe. BAC a l'occasion d'être un meneur dans la numérisation du riche patrimoine musical canadien, mais une telle stratégie exige que l'on y consacre des ressources financières et humaines spécialisées. La stratégie de BAC affectera-t-elle des sommes à l'achat du *nec plus ultra* en matière d'équipement et à l'engagement d'effectifs spécialisés, lui permettant d'être véritablement un chef de file dans ce domaine? Les bibliothécaires canadiens s'inquiètent grandement à ce sujet.

Nous voyons d'un bon œil que le personnel de BAC tienne régulièrement avec des intervenants des conférences téléphoniques portant sur divers sujets et nous sommes conscients qu'elle doit veiller à fournir aux Canadiens des services rentables et pertinents. Ces consultations ont malheureusement lieu à la suite de compressions budgétaires importantes et d'annulations de services. Les bibliothécaires de musique à l'échelle du pays croient que BAC a abdiqué ses responsabilités. Nous espérons que vous pourrez nous éclairer sur certaines des questions mentionnées précédemment et qu'ensemble, nous pourrions travailler à faire de nouveau de BAC un leader dans l'acquisition, la documentation et la préservation de l'héritage musical canadien, et agir de telle sorte que ce patrimoine soit accessible à tous.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La présidente de l'Association canadienne des bibliothèques, archives et centres de documentation musicaux,

Janneka L. Guise